



Département des Affaires juridiques

Décision : DAJ2022-258

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983, modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018,
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision du 21 février 2001,
relative à l'organisation du département « ressources humaines » ;

Vu la décision n° 2004-206, modifiée,
relative au Département des Ressources Humaines de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2018-239
relative à la nomination de Madame Béatrice BIE responsable du bureau « Coordination de la médecine
de prévention » au sein du Département des Ressources Humaines de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2021-141
accordant délégation de signature à Madame Béatrice BIE ;

DECIDE

Article 1 : Les décisions n° 2018-239 et n° 2021-141 susvisées sont abrogées.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2022.